

M. PEARSON : Monsieur le président, au sujet du personnel civil, on a mentionné que le personnel à emploi intermittent a augmenté d'à peu près 944, par contre, le tableau indique aussi une diminution de plus de 1,000 environ chez le personnel à emploi constant. Existe-t-il quelque rapport entre ces deux chiffres?

M. MILLER : Non, monsieur. La réduction de l'effectif constant s'est faite progressivement au cours des trois années et elle découle de l'activité en matière de filtrage du comité dont nous avons parlé, qui fait des visites et examine de près la situation.

M. PEARSON : Ainsi, la réduction du personnel civil à emploi constant n'a aucun rapport avec l'augmentation du personnel civil à emploi intermittent?

M. MILLER : Non, monsieur. Vous remarquerez que les employés intermittents étaient plus nombreux en 1955 qu'ils ne le sont aujourd'hui.

M. BROOME : Au sujet du tableau qui est intitulé "Livraisons de matériel et d'approvisionnements, par pays donateurs de l'OTAN depuis l'inauguration du programme jusqu'au 31 mars 1958", et qui se trouve à la fin du bulletin que nous avons en main, qu'entend-on par cette livraison initiale de matériaux et d'approvisionnements par ceux des pays membres de l'OTAN qui les reçoivent?

M. MILLER : Cela indique la destination des envois.

M. BROOME : Des envois de matériel du Canada à ces pays?

M. MILLER : A ces pays, en effet.

M. PETERS : Le plafond établi par décret du conseil intéresse-t-il uniquement le Canada, est-il établi en fonction de nos besoins au pays ou découle-t-il d'une entente conclue avec les Nations-Unies?

M. MILLER : Il s'agit simplement d'un plafond national.

M. CHAMBERS : A-t-on abouti à quelque conclusion générale dans la comparaison de ce que coûte au ministère, d'une part, les services d'un militaire et, de l'autre, les services d'un civil à l'égard du même emploi ou d'emplois semblables? Par exemple, prenons un commis. Dans ce genre d'emploi, les services d'un militaire et ceux d'un civil coûtent-ils à peu près la même chose ou le coût en est-il plus élevé dans un cas que dans l'autre?

M. MILLER : Bien que je n'aie pas de chiffres précis en main, je peux dire à coup sûr que les services du militaire coûteraient plus cher que ceux du civil.

M. McMILLAN : Au sujet du programme d'aide mutuelle, pourriez-vous nous dire si, à l'égard de la formation du personnel de l'un ou de l'autre des pays membres de l'OTAN, il y a parfois partage des frais ou si le Canada en assume la totalité?

M. MILLER : A venir jusqu'aux deux dernières années, le Canada en faisait tous les frais, exception faite de la solde des hommes. Depuis lors, dans l'aviation où notre programme de formation est le plus étendu, nous réduisons en ce moment notre programme d'entraînement aérien pour l'OTAN, mais nous continuons de former les pilotes et les équipages aériens de la Norvège, du Danemark et de la Hollande, pays qui n'ont pas les facilités d'entraînement voulues. Nous exigeons une rétribution symbolique pour cet entraînement.

M. McMILLAN : Comment se fait-il que le crédit ait diminué de façon aussi marquée cette année?